

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/10/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 15 Octobre à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 10/10/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/10/2024.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOUGIN Brice, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : VAN LANDEGHEM Florence à Mme PARTAUD Ingrid, VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

Absent(s) : MM : BELLAVOINE Paul, LACROIX Hervé

A été nommé(e) secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2024-10-09 – Avant-Projet Définitif : Travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal en 5 logements locatifs.

Suite à la présentation de l'Avant-Projet Définitif concernant la réhabilitation d'un bâtiment communal en 5 logements locatifs, 57, rue de la Grande Champagne et 2, chemin de Jette-Feu, à Salles d'Angles, estimé à 658 643,80 € HT ; 790 372,56 € TTC.

Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal d'émettre un avis.

Récapitulatif par lots, projet :

- Lot 01 : Démolitions/Gros Œuvre
- Lot 02 : Restauration façade
- Lot 03 : Charpente bois
- Lot 04 : Menuiseries extérieures bois finition huilée
- Lot 05 : Plâtrerie
- Lot 06 : Sols souples, carrelage faïences
- Lot 07 : Electricité / Chauffage
- Lot 08 : Plomberie - Sanitaires
- Lot 09 : Serrurerie
- Lot 10 : Menuiseries intérieures
- Lot 11 : Peintures

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif proposé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le

ID : 016-211603592-20241015-2024_10_09-DE



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 21/10/2024

Le Maire

Marcel GÉRON

